



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article943>

Réforme des rythmes scolaires : enfumage du gouvernement

- Actualité des luttes - Premier degré -



Date de mise en ligne : mercredi 12 décembre 2012

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

SUD éducation refuse que la question des rythmes scolaires occulte tous les autres aspects de la politique éducative du gouvernement. Cette réforme reste dans la logique d'adaptation de l'école aux besoins du capitalisme. Pour Sud éducation, une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil, d'enseignement des élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels.

Ce qu'impose le gouvernement dans le 1er degré

4 journées de classe de 5h15 + une demi-journée de 3h le mercredi matin. Les 15mn quotidiennes pourraient être regroupées, à raison d'une heure par semaine. **Ces 36h de cours pourront être regroupées sur l'année et organisées selon les projets éducatifs locaux** (donc en fonction des choix fixés par les collectivités territoriales).

Les 108 heures annualisées sont toujours dues par les enseignant-es mais les modalités d'organisation (et la répartition interne entre animations pédagogiques, conseil des maîtres, etc.) font l'objet de négociations entre le ministère et les syndicats. Sud éducation ne participe pas à ces négociations parce que nous en avons refusé le cadre. **Par contre le dispositif des aides personnalisées est maintenu mais rebaptisé « aides individualisées » !**

Ces dernières décisions font suite à de multiples remaniements.

Une énorme marge de manoeuvre est laissée aux collectivités territoriales. Ce sont finalement elles qui vont décider du réaménagement du temps scolaire.

Pour SUD éducation, avant d'envisager le changement des rythmes scolaires, les élèves et les personnels ont besoin de mesures immédiates !

- Suppression de l'aide personnalisée et mise en place de RASED complets sur tous les territoires, avec les collègues des différentes spécialités (pédagogiques, rééducatives et psychologiques), qui ne doivent être ni fusionnées ni supprimées mais reconnues et maintenues dans leurs spécificités
- Augmentation du nombre de postes aux concours et titularisation de tous les personnels précaires
- Abrogation de la Masterisation et mise en place d'une véritable formation initiale rémunérée
- Abrogation des programmes actuels
- Abandon du socle commun et de sa déclinaison en livret personnel de compétences
- Réaffirmation de la liberté pédagogique et abandon des procédures de fichage des élèves et de contrôle du travail des enseignant-es
- Réappropriation du pouvoir décisionnel par les équipes pédagogiques
- Augmentation des salaires des personnels de la fonction publique
- Suppression de toutes formes d'annualisation du temps de travail
- Rétablissement des droits syndicaux, du droit de grève et abrogation du service minimum
- Suppression de la journée de carence

Le débat sur les rythmes scolaires ne peut être dissocié d'une réflexion de fond sur une école émancipatrice.

La réforme des rythmes est un enjeu pour les élèves de la maternelle à l'université, pour leur famille et l'ensemble de la société, ainsi que pour tous les personnels de l'éducation et agents territoriaux .

C'est pourquoi Sud éducation revendique :

- La réduction du temps de travail de tous les personnels
- La réduction du nombre d'élèves par classe
- Une réforme du contenu des programmes et des apprentissages
- L'augmentation du nombre de titulaires-remplaçants pour garantir le droit des personnels à être remplacé en cas de congés maladie, de stages, de formations continues et assurer les droits syndicaux
- Le développement d'une formation continue de qualité sur le temps de service pour tous les personnels
- Des dispositifs de soutien aux apprentissages (plus d'enseignant-es que de classes)
- L'autogestion des personnels dans les écoles et les établissements

Pour que l'ensemble des questions puissent être réellement posées et que les personnels puissent enfin participer à ce processus, la fédération SUD éducation revendique les bases d'une véritable refondation et le report du processus à la rentrée 2014.

Post-scriptum :

La déclaration du Conseil Fédéral du 30 Novembre 2012 :



rythmesscolairesCF